

# la lettre de cyclopède

12, rue de la Fontaine 03100 MONTLUCON Numéro 66-décembre 2015

tél. 04 70 05 44 36 courriel : [cyclopede@orange.fr](mailto:cyclopede@orange.fr)

<http://cyclopede03.weebly.com>

## Une nouvelle volonté de concertation ?

**D**ans la *Lettre de Cyclopède* de janvier 2015, je souhaitais « que piétons et cyclistes soient pris en compte (et écoutés) pour les aménagements urbains ».

C'est en train de se concrétiser.

**Mardi 30 juin**, à l'invitation de J-M AUSSOURD, Adjoint chargé de l'Environnement et du Développement Durable, de la Circulation, des Transports et de la Sécurité, Cyclopède a participé à une réunion de concertation. Étaient présents aussi : J-P MOMCILOVIC, Adjoint chargé des Finances, P. RULLION, Directeur Général des Services, J. FAVIER chargé des Infrastructures, et des représentants d'autres associations.

Cette première réunion avait pour but d'avoir le ressenti des utilisateurs et d'essayer d'améliorer la situation, si possible.

Jean-François a rappelé les valeurs de Cyclopède, à savoir que nous étions une association cyclistes et piétons pour les déplacements au quotidien et pour le partage de l'espace public entre les différents modes de déplacement.

De longs échanges et énumérations ont eu lieu, parfois de manière très brouillonne.

Il ressort que les pistes cyclables sont trop rares, souvent mal adaptées, voire dangereuses. Encore trop d'incivilités, pas ou peu sanctionnées : stationnements sur trottoirs et pistes cyclables, etc.

Nous avons fait plusieurs propositions (éducation, prévention et sanctions) : campagne de sensibilisation contre les stationnements illicites (*M N V* et « papillons »)

Chaque association devait faire parvenir une liste des points noirs recensés (pour le 15 septembre)

J M AUSSOURD les a retenus et ajoute que des groupes de travail seront constitués et des signalétiques adaptées seront installées. Il renouvelle sa volonté de travailler avec les associations.

Nous avons donc élaboré un dossier porté à la mairie au début de septembre (disponible via internet pour ceux qui le souhaitent).

Et la mairie a organisé une autre réunion le **jeudi 19 novembre**, où nous sommes allés.

J M AUSSOURD nous a remerciés pour le travail effectué (pourtant durant les vacances). Il a réaffirmé sa volonté de concertation, mais nous parle

aussi des contraintes financières. Les aménagements onéreux seront pour plus tard.

Nous avons repris certains « défauts » constatés :

-Avenue Marx Dormoy et rue St Jean : des aménagements seront réalisés pour faciliter la traversée des piétons

-Blanzat : un espace partagé cyclistes /piétons sera aménagé

-Zone St Jacques : la signalisation au sol sera rectifiée

-Liaison Pont des Isles/Chatelet

-D'autres cas, sujets de discussion, seront étudiés

Une campagne de sensibilisation sera faite : *La Montagne* (novembre), *M N V* (février 2016). Une ébauche de « papillons » nous a été donnée. Nous recevrons les définitifs, à distribuer à nos adhérents avec la recommandation de ne les utiliser qu'à bon escient.

Nous serons consultés, en temps utile, pour les aménagements des berges du Cher/ quartier de la Gare

Bien sûr nous n'avons pas abordé tous les lieux à problèmes, ni parlé de l'intervention des forces de police, mais ces premières rencontres sont encourageantes pour un dialogue constructif.

A suivre. Nous en parlerons plus en détail à l'A G du 29 janvier.

Jacques BOURDUT

**vendredi 29 janvier  
2016 à 18 heures 30**

**assemblée  
générale  
salle Nourrissat (ex-C26),  
espace Boris Vian**

## Concertation avec la municipalité : limites et perspectives

Nous nous réjouissons, bien sûr, de la nouvelle volonté de dialogue entre la municipalité et les associations qui s'est manifestée ces derniers mois et nous sommes prêts à apporter notre contribution aux réflexions qui pourront être menées dans les mois à venir. Peut-être quelque chose est-il en train de changer...

Quelques observations viennent cependant tempérer quelque peu mon optimisme :

- La modestie du budget consacré aux aménagements est posée en préalable à toute discussion. On risque d'en rester à des mesures partielles, résolution à moindre coût de « points noirs », certes nécessaire, mais qui ne doit pas dispenser d'une réflexion d'ensemble à l'échelle de la ville, voire de l'agglomération.

- Malgré la bonne volonté indéniable de certains élus et techniciens, on attend une évolution profonde des mentalités pour résister à la pression toujours très forte des inconditionnels de l'automobile. Il existe encore des points de blocage, notamment en ce qui concerne certains aménagements pour les piétons nécessitant la suppression de quelques places de stationnement (exemple rue Saint-Jean)

- Nous souhaiterions être associés à la réflexion sur de « grands projets » engageant la politique de la ville sur les décennies à venir : aménagement du quartier de la gare, aménagement des rives du Cher dans la traversée de Montluçon, liaison en « voie verte » entre le canal de Berry et la voie piétonne Montluçon-Néris, amélioration de la traversée des ponts : Saint-Jacques, Saint-Pierre, Châtelet et les Isles (et passerelles ?)

Sur tous ces points, nous sommes prêts à collaborer et à apporter notre expérience du terrain. Mais fera-t-on appel à nous ?

Jean-François BIDAULT

## voie piétonne : lieu paisible ?

OUI, la "voie piétonne Montluçon-Néris", réservée aux piétons et cyclistes, est un chemin agréable offrant sur plus de 6 kms de jolis paysages, le passage de viaducs, le plaisir de se sentir sur certains tronçons en pleine nature (oiseaux, chèvres, lapins, écureuils, ... voire chevreuils aux heures silencieuses). Lieu de promenade solitaire, familiale ou entre amis, itinéraire de jogging, marche rapide ou nordique, voie d'accès au domaine des Réaux et ses circuits VTT ou "petite randonnée", d'accès aussi à Néris pour des parcours plus longs, ou pour y savourer une glace l'été, une crêpe, y faire un pique-nique au bord du plan d'eau ou une séance de piscine, y boire un chocolat chaud l'hiver, avant de "redescendre" ... elle est aussi un espace de convivialité : on y discute avec les habitués quasi quotidiens, ou des connaissances perdues

de vue depuis longtemps ... On se sourit, on dit "bonjour" aux inconnus. Le plus souvent, ils répondent !

Cyclistes et piétons s'y côtoient généralement en bonne intelligence car beaucoup sont, à leurs heures, l'un ou l'autre. Pourtant tout n'est pas idyllique : certains vététistes, inconscients du danger qu'ils peuvent représenter pour les piétons et les plus fragiles (vélos "baladeurs", enfants, ...) vont beaucoup trop vite ; peu soucieux d'un partage de la voie, leurs "Attention !" sont parfois agressifs. Sans parler, ici comme partout, des papiers et détritiques jetés sans doute "nonchalamment" par terre plutôt que placés au fond d'une poche jusqu'à la prochaine poubelle ...

Et bien sûr, comme tout autre lieu, la voie piétonne peut être le théâtre de faits de violence déplorables et attristants : très récemment une dame âgée y a été agressée très violemment, dans la partie pourtant la plus urbanisée et en plein après-midi. L'auteur a été rapidement retrouvé, arrêté et condamné. Fait marquant, dès les jours suivants le drame, les gens du quartier et les Montluçonnais ont réinvesti l'espace, de façon me semble-t-il encore plus "sociable", cherchant le lien, meilleure arme contre la peur ...

MAIS il arrive régulièrement depuis de nombreuses années que des utilisateurs de deux roues motorisés tentent d'emprunter la voie piétonne comme un raccourci pour joindre Néris, troublant grandement le calme et la sécurité du lieu et le polluant de façon multiple (sonore, olfactive, chimique, esthétique, ...). Personnellement, je m'interpose presque à chaque fois, les obligeant à s'arrêter ... et leur demandant de couper le moteur pour parler. Sur la douzaine de fois où je suis intervenue (en quinze ans peut-être), deux fois seulement les conducteurs ont fait demi-tour pour rejoindre la route, à contre cœur et en vociférant pour les uns, en s'excusant pour les autres. Les autres fois, les réponses à mes tentatives d'échanges ont été des insultes, des accélérations intempestives, des crachats à la figure quand un peu plus loin ils me retrouvaient. Je regrette que très peu d'usagers interviennent car je pense que nos appels au respect du lieu, de ses usagers et avant tout de la réglementation, seraient plus efficaces s'ils étaient multipliés.



Voie piétonne : des panneaux illisibles

CEPENDANT, - donnant raison à ceux qui m'objectent "T'es pas de la police !" - on peut surtout déplorer l'absence complète d'une présence policière qui, régulière, avec des policiers à vélo comme on en voyait davantage il y a quelques années, veilleraient d'une part au bon respect de la réglementation, d'autre part sécuriserait cet espace dont nous avons la chance de bénéficier. Encore faudrait-il tout d'abord rénover les panneaux de signalisation aux entrées rue de Rimard : j'ai pris conscience qu'ils étaient illisibles après que deux jeunes à scooter m'aient fait remarquer : "Mais non Madame, c'est pas marqué que c'est interdit !". Je suis allée vérifier. En effet ...

Brigitte BOURSEAUX

## **Cyclopède dans les médias : un interlocuteur incontournable**

Est-ce l'effet « COP 21 » ou le résultat d'une prise de conscience des problèmes rencontrés dans les déplacements en ville ? Toujours est-il qu'on parle beaucoup vélo (un peu moins piétons) dans les médias en ce moment. Et Cyclopède sur toutes ces questions est visiblement l'interlocuteur incontournable.

En novembre, nous avons été contactés par un journaliste de *La Montagne* qui nous a accordé un entretien au cours duquel nous avons longuement développé nos analyses. Cela donne un article dans la page de l'Allier intitulé de manière un peu ambiguë : *en 2015, l'accidentalité à vélo est en hausse dans le département avec trois collisions mortelles : les déplacements à vélo inquiètent*. Cyclopède y donne (trop brièvement) son point de vue.

Le dimanche 22 novembre, dans les « indiscretions » de *La Montagne*, Cyclopède est citée sous le titre *Du mieux pour le vélo à Montluçon* et J.M. AUSSOURD y affirme avoir « renoué le dialogue » avec « les représentants de l'association. »

Le 28 novembre, dans la page Montluçon, de *La Montagne*, revoilà un article qui rend compte des conclusions de la rencontre : *des aménagements seront réalisés pour sécuriser les déplacements des cyclistes et des piétons*.

Le numéro de décembre de *Montluçon Notre Ville* reprend ces conclusions et énumère les « *mesures destinées à faciliter et sécuriser les déplacements* » pour les piétons et les cyclistes.



encart dans *La Montagne* du 28 novembre : la demande a été suivie d'effet.

Enfin, nous avons été contactés par des journalistes de *France 3* qui veulent nous entendre (et nous voir) avec nos vélos sur le terrain pour parler de toutes ces questions. La rencontre est prévue le 22 décembre.

Pour le coup, on ne se plaindra pas d'un excès de médiatisation !

Jean-François BIDAULT

## **INFOS/FLASH :**

Mardi 8 décembre : un piéton renversé par une voiture, boulevard de Courtais, devant le Moderne.

Mercredi 9 décembre : deux piétons renversés par une voiture place Piquand.

Combien de piétons blessés cette année ? Combien de morts ? Combien de frayeurs en étant « frôlés » sur un passage dit « protégé » ?

Jacques BOURDUT

## **Forum des associations**

Cyclopède tenait comme à son habitude un stand au Forum des associations les 17 et 18 Octobre derniers. Une exposition de photos, reprenant certains des documents du dossier sur lequel nous avons travaillé récemment avec la Municipalité et d'autres associations, illustre les "points noirs" et les "points positifs" concernant la circulation à pied et à vélo à Montluçon.



Le stand de Cyclopède et deux membres de permanence

Les visiteurs nous ont exposé d'autres points de difficulté rencontrés par eux-mêmes, certains les notant dans notre "cahier de doléances". Les nouvelles règles du Code de la Route publiées en Juillet 2015 ont elles aussi été un support d'échanges riches. On nous félicitait pour nos objectifs et nos actions, on nous encourageait à continuer, quelques personnes demandant à être contactées pour éventuellement nous rejoindre lors de la prochaine Assemblée générale.

Brigitte BOURSEAUX

# Décret du 2 juillet 2015

Relatif au plan d'action pour les mobilités actives

1/ Le stationnement sur les espaces dévolus aux piétons et aux vélos est désormais qualifié de « très gênant » et sanctionné comme tel

2/ le double sens cyclable devient la règle générale dans toutes les voies à sens unique limitées à 30 km/h ou moins

3/ Les cyclistes autorisés à circuler hors de la zone d'ouverture des portières des voitures en stationnement

4/ Officialisation de la « trajectoire matérialisée » pour les cyclistes. Grâce à cette modification réglementaire, les gestionnaires de voirie peuvent indiquer au sol une trajectoire « conseillée ». Ce nouveau marquage sert de repère pour les cyclistes et les autres usagers.

5 / Les sas pour vélos aux feux rouges désormais interdits aux cyclomoteurs

6/ Un nouvel aménagement en ville : « la chaussée à voie centrale banalisée ». La chaussée à voie centrale banalisée (CVCB) consiste à mettre en place des accotements, délimités par une ligne de rive discontinue, sur lesquelles les cyclistes trouvent naturellement leur place. Pour les autres véhicules, l'espace restant au centre est trop étroit pour qu'ils puissent se croiser sans empiéter sur la rive. Ils doivent donc ralentir, et emprunter tout ou partie de cette rive, après avoir pris soin de vérifier qu'il ne s'y trouve pas de cycliste.

Ces nouvelles mesures visent à une meilleure « cohabitation », un partage de la voirie dans le respect aussi bien des cyclistes, des piétons que des automobilistes.

Ces dispositions réglementaires permettent de sanctionner l'incivisme avec la notion d'arrêt ou de stationnement très gênant sur trottoirs, bandes et pistes cyclables et sur les 5m précédant les passages piétons. C'est une avancée vers une autre conception des espaces urbains dans toute leur diversité.

Monique PILLOT+ Roland LESPINGAL

du côté d'ailleurs...

## La Belgique à vélo...



### Ostende/Oostende :

La promenade du front de mer.  
Institution belge, le *cuisse-tax*, une façon sportive de longer la plage



### Anvers (/Antwerpen) ... et contre tout(e) bagnole)

Le Centre-ville est dédié aux piétons et aux vélos. Un rêve de liberté... !

Au fond, le premier gratte-ciel européen, le *Boerentoren* (tour des paysans, 1929)

Pierre BURLAUD

## (ré-)adhésion 2016

Adhésion individuelle : 7 €(\*)

Adhésion familiale (2 adultes et 2 enfants): 12€

Nom.....Prénom(s):.....

Adresse : .....

(éventuellement) adresse électronique : .....